

Honoraires de gestion (calculés sur le loyer + charges)

7,80 % TTC

Honoraires de location Habitation ou mixte baux soumis à la loi du 6 Juillet 1989

1°) **Montant global des Honoraires de location à la charge du locataire : 5% TTC du loyer annuel hors charges,**

au **taux actuel de la TVA de 20 %** étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail :

le montant doit être inférieur ou égal à 10 € TTC/m² de surface habitable en zone tendue ou 8 € TTC/m² en zone non tendue.

honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : 2,5 % TTC du loyer annuel hors charges avec un plafonnement à 3 €

TTC/m² de surface habitable.

2°) **Montant des Honoraires de location à la charge du bailleur : 5% TTC du loyer annuel hors charges,**

au **taux actuel de la TVA de 20 %** étant précisé que ce taux est susceptible de modification conformément à la réglementation fiscale :

honoraires de visite, de constitution du dossier du locataire et de rédaction du bail : Le montant ne peut être inférieur à la part

réclamée au locataire.

honoraires de réalisation de l'état des lieux d'entrée : Le montant ne peut être inférieur à la part réclamée au locataire.

3°) **A la charge exclusive du bailleur :**

honoraires d'entremise et de négociation : honoraires libres fixés forfaitairement à la somme de 75 € TTC.

Honoraires de location aux **ETUDIANTS** idem mais plafonné à

150,00 € TTC

(part locataire idem pour le propriétaire outre les honoraires d'entremise)

Assurances facultatives optionnelles :

La **Garantie des risques locatifs** (loyers impayés et détériorations immobilières)

2,50 % TTC

Calculés sur le quittancement (loyer + charges)

Honoraires de renouvellement de bail d'habitation existant, avenants

156,00 € TTC

Honoraires de renouvellement de bail avec déplafonnement

312,00 € TTC

(part locataire + part propriétaire partagés)

Honoraires de rédaction d'un bail ou renouvellement de bail commercial

1.200,00 € H.T

Honoraires de rédaction d'un bail professionnel

850,00 € H.T

Honoraires de rédaction d'un bail dérogatoire au statut des baux commerciaux

700,00 € H.T

Honoraires d'état des lieux dans le cadre d'une cession de droit au bail ou fonds de commerce à partager entre locataires sortant et entrant

600,00 € H.T

Honoraires de négociation, rédaction et état des lieux pour un bail commercial

25,00 % H.T

(calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)

Honoraires de location, rédaction et état des lieux pour un bail professionnel

25,00 % H.T

ou Droit Commun ou dérogatoire au statut des baux commerciaux

(calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)

Honoraires de location de **GARAGE** ou **ENTREPOT** (bail de droit commun)

12,00 % TTC

(calculés sur le loyer hors taxes et charges de la première année)

Vacations supplémentaires : missions particulières :

Assistance représentation livraison logement neuf, suivi administratif et technique

156,00 € TTC

Représentation à expertise Dommages-Ouvrage et suivi juridique et administratif

156,00 € TTC

Clôture de compte de gérance, fin de gestion (par lot principal)

50,00 € TTC

Pour toute autre prestation nouvelle ou non prévue ci-dessus, le mandataire aura droit à une rémunération spécifique, qui, à défaut d'avenant au mandat, sera calculée au temps passé sur la base des vacations horaires aux heures ouvrables.

Heures ouvrables : Toute l'année sans interruption du lundi au vendredi de 09h00 à 12H00 et de 14h00 à 18H00, vacation horaire de 95,00 € HT

Heures non ouvrables mais intervention possible de Mr Arnaud OLIVIER : de 7h30 à 09H00, de 12H00 à 14H00 et de 18H00 à 20H30, vacation horaire de 130,00 € HT. CABINET fermé le Samedi et Dimanche. Les honoraires des Prestations Particulières sont susceptibles d'évoluer chaque année selon le barème affiché dans les locaux du Mandataire.

